



République Française
Département de la Marne
Mairie Tours-sur-Marne

ARRÊTÉ N°A2026_004

**MISE EN PLACE D'UNE CIRCULATION ALTERNÉE RUE SAINT ANTOINE ET RUE
REMPART NORD-EST**

Le Maire de la Commune de Tours Sur Marne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212.2, L 2213, L 2213.5 et L 2512.13,
Vu la loi N° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, notamment son article 25,
Vu le Code de la Route, article R 44, R 225 et R 225.1,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,
Vu la demande de l'entreprise RAMERY du 14/01/2026,
Considérant que des travaux ENEDIS doivent être effectués le 19/01/2026 et jusqu'à la fin des travaux sur la commune de Tours-sur-Marne.

ARRÊTE

Article 1 : Le 19 janvier 2026 et jusqu'à la fin des travaux par l'entreprise RAMERY, 18, rue de la Fosse Chenevrière 51390 Gueux :

- Une circulation alternée sera mise en place avec des panneaux B15/C18 rue Saint Antoine et rue Rempart Nord-Est
- La rue Rempart Nord-Est sera occupée en demi-chaussée par l'entreprise Ramery.
- Le stationnement sera interdit rue Rempart Nord-Est
- 8 places de stationnement rue Saint Antoine, à l'angle avec la rue du Rempart Nord à Tours-sur-Marne sont réservées à l'entreprise RAMERY pour dépôt ou stationnement,

Le cheminement des piétons sera dévié par des panneaux.
L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

Article 2 : Toutes les mesures de signalisation et de sécurité seront prises et matérialisées par l'entreprise RAMERY.

Article 3 : Les contraventions éventuelles seront constatées par toute autorité de la Force Publique.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise RAMERY
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Tours-sur-Marne,
- Archives.

Le Maire, certifie le caractère exécutoire sous sa responsabilité de cet acte.

Fait à TOURS-SUR-MARNE, le 15/01/2026

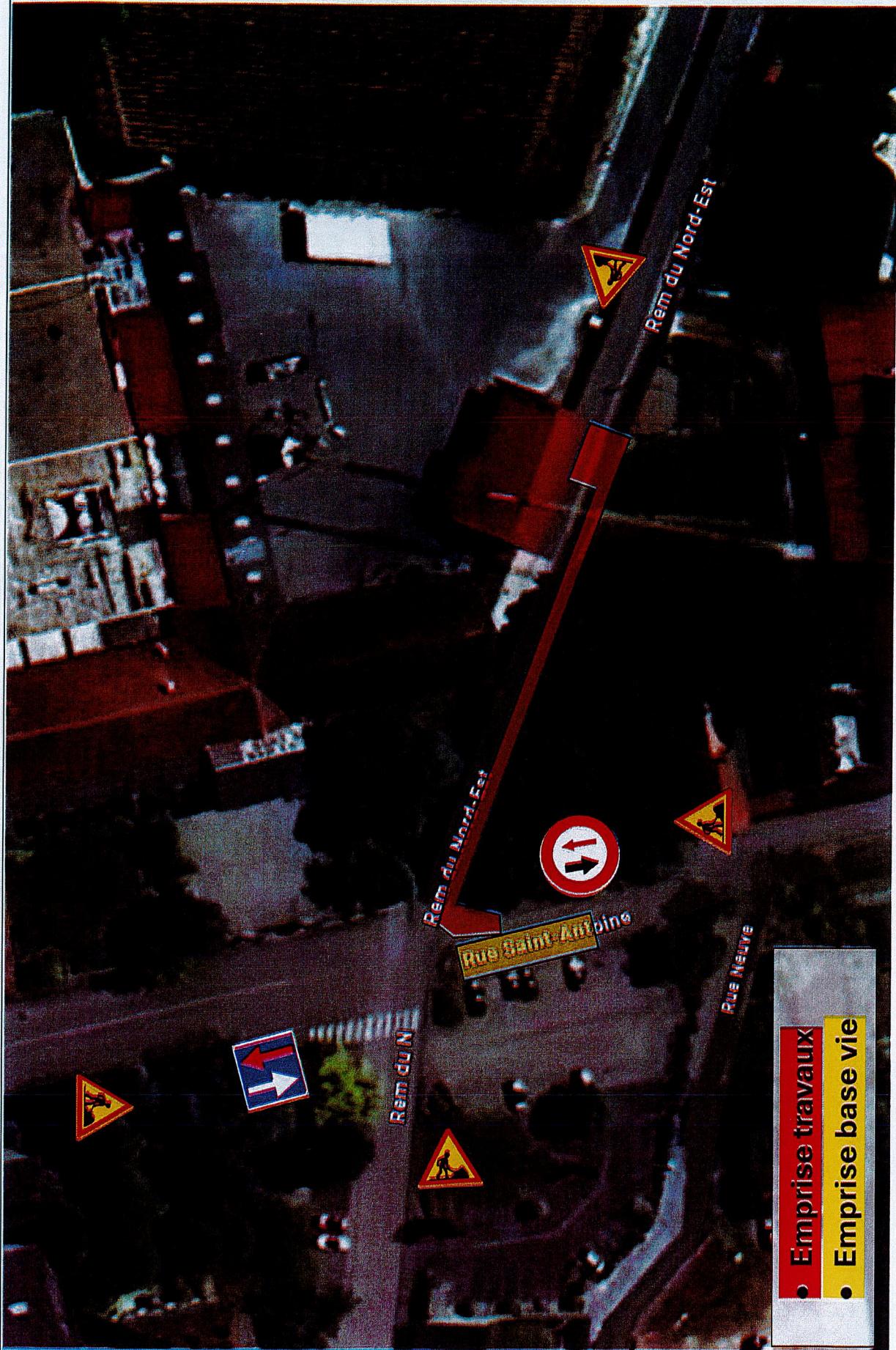
Le Maire,
JM GODRON





République Française
Département de la Marne
Mairie Tours-sur-Marne

Plan d'installation de chantier



Demande d'occupation de 8 places de stationnement rue Saint-Antoine



SITUATION DU PROJET

A Tours-Sur-Marne :

- Rempart du Nord-Est
- Rue Saint-Antoine

